



Nîmes, le jeudi 25 juin 2015

## Environnement

### Sécheresse dans le Gard Une situation qui se tend dans le nord du département

**Le mercredi 24 juin, Didier Martin, Préfet du Gard a réuni le comité de suivi de la sécheresse afin de faire le point sur la situation hydrologique du département.**

Sur les 8 derniers mois, la pluviométrie a été excédentaire par rapport aux normales saisonnières. Sur certains secteurs, cet excédent est de l'ordre de 50% à 80%. La recharge hivernale des nappes souterraines a donc été efficace.

Les pluies du printemps ont permis une bonne remontée des débits des cours d'eau sur l'ensemble du département, sauf sur le bassin versant de la Cèze où les précipitations ont été moins importantes. Actuellement, la Cèze amont atteint le seuil de vigilance.

**Le Préfet du Gard a décidé de placer, dès à présent, le secteur amont du bassin versant de la Cèze (en amont du pont de Tharoux) en niveau de vigilance.**

A ce stade, il est demandé à chacun d'adopter volontairement un comportement écoresponsable, en utilisant l'eau de manière mesurée. Les mesures d'économies d'eau recommandées peuvent être consultées sur le site de l'État dans le Gard [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Secheresse/Crise-secheresse-Organisation-dans-le-Gard) (Politiques-publiques/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Secheresse/Crise-secheresse-Organisation-dans-le-Gard)

Au vu du taux de remplissage du barrage de Sénéchas (75%) et si la tendance climatique actuelle perdure (temps chaud et sec) jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet, le Préfet du Gard pourra décider de placer le secteur de la Cèze amont en alerte de niveau 1.

**En alerte niveau 1 :** le remplissage des piscines privées, le lavage des voitures et le fonctionnement des fontaines en circuit ouvert sont interdits. De plus, des restrictions d'horaires pour l'arrosage sont mises en place. Sont interdits l'irrigation agricole entre 10h00 et 18h00 (sauf pour les modes d'irrigation économes en eau) et l'arrosage domestique (pelouses, jardin....) entre 8h00 et 18h00.

Un point de la situation hydrologique sera effectué à la fin du mois et la décision définitive communiquée par voie de presse.

Contact presse :  
Préfet du Gard  
Ronald PASSET  
04 66 36 40 52 ou 06 30 19 90 50  
Maëva EMSSELLEM  
04 66 36 40 18 ou 06 30 19 04 81

DDTM  
Fabienne LOISEAU  
04 66 62 64 54 ou 06 89 33 14 50



@Prefet30